

AVIS DE DÉPÔT DU TABLEAU DES RECTIFICATIONS (INSCRIPTIONS ET RADIATIONS) APPORTÉES A LA LISTE ÉLECTORALE

Le Maire de la Commune de CORBONOD (Ain) informe ses administrés que, conformément aux dispositions du Code Électoral, le tableau contenant les additions et les retranchements opérés sur la liste électorale, suite à la réunion de la Commission de contrôle qui s'est tenue le jeudi 16 mai 2024, est déposé au secrétariat de la Mairie.

Ce tableau peut être consulté par tout électeur, aux horaires d'ouverture habituels de la mairie.

Le Maire rappelle que, "tout électeur inscrit sur la liste électorale de la commune, peut demander l'inscription ou la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit, ou contester l'inscription ou la radiation d'un électeur, auprès du Tribunal judiciaire (ex Tribunal d'instance) dans un délai de sept jours à compter de la publication de la liste électorale". (Art L.20 du Code électoral)

CORBONOD, le 17 mai 2024

Le Maire

Patrick CHAPEL

